

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 11 septembre 2014

L'an deux mil quatorze le onze septembre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le trois septembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Bernard PAUTET (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Raynald BEAUFILS, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Estelle GACINA, Claude GELLE, Micheline MAINGUET, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET de SAINT ALBIN, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Absents : Thomas MERCIER, Roger MIGNOT, Gabrielle RICCARDI

Secrétaire de séance : Sylvie CABEZAS

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 18 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la réactualisation du tableau des effectifs pour tenir compte d'une part du mouvement du personnel et d'autre part de l'avancement d'un agent au grade supérieur. M. le Maire précise que l'effectif reste constant.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs.

1.2. Adhésion de la commune à l'indemnisation de la parcelle AH 248

Rapporteur : M. le Maire

Après réclamation de la commune sur le montant fixé par l'avis des Domaines pour l'acquisition de la parcelle AH 248, propriété communale, M. le Maire a obtenu une révision du prix qui correspond au montant d'acquisition fixé par ordonnance du juge pour des parcelles similaires.

Il propose donc l'adhésion de la commune à la proposition d'acquisition faite par l'EPFVO, soit un montant de 38 304€ y compris indemnité de réemploi.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion.

1.3. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal a pris acte du rapport 2013 de Tri action commenté par Martine BERNARD.

1.4. Versement d'une subvention à Balle de Match

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 1 728€ à l'association Balle de Match en échange de sa participation aux ateliers sportifs dispensés à l'école élémentaire dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques (NAP).

1.5. Autorisation à M. le Maire de signer un bail pour la location de la surface commerciale (ex Casino)

Rapporteur : Dominique BERNARD

Avant de laisser la parole à Dominique BERNARD, maire adjoint en charge des commerces, M. le Maire réaffirme la volonté de doter la commune d'un commerce de qualité.

Dominique BERNARD expose la méthodologie retenue pour sélectionner les candidats. À ce jour, six candidats ont été reçus pour huit dossiers reçus. Un candidat est pressenti, il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer le bail, et en fixer le loyer.

M. BERNARD propose, sur demande de M. le Maire, de consentir une remise de 25% la première année et de ne mettre en recouvrement les loyers qu'une fois les travaux locataires terminés. Le magasin devrait être un Cocci Market.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les démarches entreprises et autorise M. le Maire à signer tous les documents inhérents à cette location.

1.6. Modification de la délibération n° 2014-045 portant désignation d'une entreprise pour la réalisation d'un terrain multisports, de l'extension du parking de la gare et divers travaux conditionnels

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle qu'en date du 18 juin 2014 le Conseil municipal avait désigné l'entreprise Essor pour réaliser les travaux ci-dessus indiqués, pour un montant de 143 164€. À la suite de travaux complémentaires demandés par la commune, le marché est porté à 148 597€.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte la délibération modificative.

2. URBANISME

2.1. Modification du PLU

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des remarques et observations faites dans le cadre de l'enquête publique, et des réponses apportées par la commune. Considérant l'intérêt de modifier le PLU pour notamment la construction de 37 logements, les membres du Conseil à l'unanimité approuvent la modification telle qu'elle est présentée.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose au Conseil municipal de signer une motion présentée par l'AMF, association pluraliste, sur la baisse massive des dotations de l'Etat aux communes.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la motion.

3.2. Dénomination des noms de rues –Parc des Epineaux

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal doit, conformément au code des collectivités territoriales, dénommer les voies nouvelles. Il convient donc de réfléchir rapidement pour les rues et allées du Parc communautaire. Considérant qu'il s'agit d'un parc d'activités à vocation technologique et/ou industrielle, M. le Maire propose que des noms d'inventeurs soient privilégiés. Enfin, il propose que l'allée où sera implanté le laboratoire japonais porte le nom de leur région d'origine « Osaka ».

Le Conseil municipal approuve cette initiative.

3.3. Schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est informé des propositions faites par les services de l'Etat sur le devenir de la CCVOI. M. le Maire expose les différents scénarii réfléchis et commente la carte des intercommunalités d'Ile de France. Le Conseil municipal devra, dans un délai très bref, prendre des décisions qui engageront l'avenir de notre commune.

Après un rappel des dates des manifestations sportives et culturelles à venir, la séance est levée par M. le Maire à 23h40.
